

### III. NOTRE PROGRAMME

Les audiences que nous avons tenues au cours des derniers mois nous ont convaincus qu'il existe toujours des entraves systémiques qui nuisent à l'efficacité d'initiatives individuelles et de programmes. Ce problème devrait cependant être perçu comme étant une occasion d'agir. Sa résolution promettrait des résultats meilleurs dans le cadre de nos programmes existants ainsi qu'une plus grande probabilité que les initiatives futures ne seront pas sapées par le contexte dans lequel elles seront entreprises. Les témoignages perspicaces de plusieurs groupes de consommateurs ainsi que nos propres conclusions indépendantes nous ont convaincus que l'adoption d'une approche exhaustive à l'intégration économique, prêtant une attention toute particulière aux liens qui existent entre les questions qui intéressent les personnes handicapées et les programmes, constitue aujourd'hui une condition préalable indispensable à la réalisation de progrès importants. Voici ce qu'a dit un témoin au sujet de la pauvreté :

Le Conseil canadien des droits des personnes handicapées soutient que la pauvreté structurelle des personnes handicapées ne peut être enrayerée que par l'adoption de stratégies d'ensemble englobant à la fois les programmes de sécurité, le secteur de l'éducation et de la formation, ainsi que le domaine de l'emploi. Aucune amélioration véritable ne pourra être apportée à la vie des personnes handicapées si ces questions sont considérées de façon distincte et si les programmes existants ne sont que simplement remaniés. Outre l'élaboration d'une stratégie visant ces questions clés qui ont une incidence sur le revenu des personnes handicapées, des mesures devront être adoptées pour résoudre les nombreux problèmes connexes, notamment dans les domaines de l'accessibilité, de l'information, des droits, de l'immigration, et d'autres. Sans l'adoption d'une stratégie d'ensemble pour régler ces problèmes, les personnes handicapées continueront à vivre dans la pauvreté au Canada. (Fascicule 27, Appendice «HUDI-14» p. 52)

Pendant ce qui reste de la législature, nous avons l'intention de contribuer à une approche globale de l'intégration économique en construisant sur les fondations mises en place dans le présent rapport. Nous espérons que nos travaux futurs permettront de renforcer la volonté politique, de responsabiliser les ministères et de susciter une action efficace.

Nous entendons poursuivre le travail que nous avons entamé au printemps avec une série d'audiences et de rapports. Nous commencerons, dès cet automne, par une enquête sur les deux problèmes dont nous avons fait état au début du rapport et dont la résolution est selon nous essentielle à l'intégration économique des personnes handicapées. Les problèmes liés à la pauvreté et au chômage sont les conséquences de quantité de lacunes qui se retrouvent à tous les niveaux de notre système, et l'on ne pourra faire avancer notre lutte contre eux que lorsque le système dans son ensemble sera administré dans ce sens. L'examen de ces problèmes et de ce qu'exige leur résolution est le point de départ logique pour une approche exhaustive à l'intégration économique.